

Théorie des organisations

Les approches sociologiques des organisations

Ce cours vous est proposé par Audrey Portes, Assistant professor et enseignant-chercheur en Sciences de Gestion, à Montpellier Business School, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. Selon l'analyse stratégique des organisations (ASO), le pouvoir d'un individu est lié à :**
 - a. Son rang hiérarchique
 - b. De son leadership
 - c. D'une relation d'échange
 - d. De son style de management
- 2. D'après la théorie de Crozier et Friedberg, le pouvoir est un échange contre :**
 - a. De la certitude
 - b. De l'incertitude
 - c. Des responsabilités
 - d. Des récompenses monétaires
- 3. La théorie de la régulation conjointe (ou sociale) et l'analyse stratégique des organisations ont un point commun. Lequel ?**
 - a. Les acteurs ont une marge de liberté et peuvent réaliser des actions
 - b. Les acteurs sont à rationalité absolue
 - c. Les acteurs obéissent à une hiérarchie stricte
 - d. Les acteurs évitent le conflit
- 4. Une réponse est fausse. Sélectionnez-là. Selon la théorie de la régulation conjointe...**
 - a. Les conflits sont normaux et même souhaitables
 - b. La négociation permet de mettre de l'ordre dans l'organisation
 - c. Les acteurs cherchent de nouvelles règles pour poursuivre l'action collective
 - d. Les acteurs sont motivés par les responsabilités

Références

Comment citer ce cours ?

Théorie des organisations, Audrey Portes, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.